République française

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINTE ALIMENTAIRE

DECISION
portant remise au service local du Domaine
de biens immobiliers devenus inutiles aux services

Le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le plan joint en annexe ;

Vu la décision du 19 juillet 2022 portant délégation de signature (service des affaires financières, sociales et logistiques) ;

******

DECIDE :

Article 1er – Est constatée l'inutilité des bâtiments référencés sous les numéros Chorus Refx n°113185/226256 (« Bâtiment B Pavillon de la duchesse ») et 113185/226257 (« Bâtiment C ») aux besoins du Ministère de de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Ces bâtiments sont sis sur la parcelle cadastrée section CR n°102 au 19 avenue du Maine à Paris (15e arrondissement).

Article 2 – Ces biens sont remis au service local du Domaine.

Article 3 – La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le

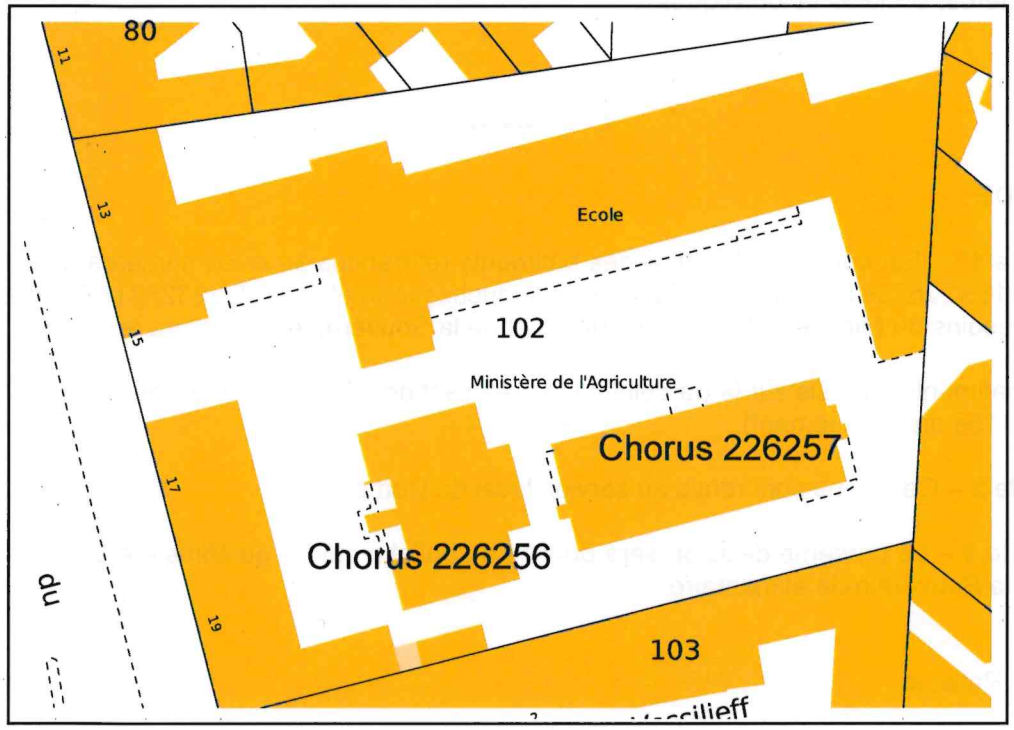
Pour le Ministre et par délégation,

MARC RAUHOFF ID

Signature numérique de MARC RAUHOFF ID
Date : 2024.01.15 18:12:01 +01'00'

cadastre.gouv.fr

ANNEXE



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques